

# Bienvenue chez Mensura



## Vous venez d'engager du personnel pour la première fois ? Félicitations !

Mensura est un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail. Nous vous inspirons et vous aidons à maintenir vos collaborateurs au travail **plus longtemps et en meilleure santé**. Car ils sont le moteur de votre entreprise. Mais il arrive qu'un moteur se grippe.

### Gain de temps en ayant une approche professionnelle

En tant que spécialiste en prévention, sécurité et santé, Mensura vous fournit des conseils, des solutions et des services sur mesure afin que votre organisation tourne à plein régime. Nous prenons toujours vos obligations légales comme point de départ. Notre ambition ? Des collaborateurs en forme et dynamiques, et un absentéisme évitable réduit au maximum dans votre entreprise.

### Comment Mensura peut-il vous aider ?

Vos collaborateurs sont pour vous d'une valeur inestimable. C'est pourquoi vous voulez et vous devez les protéger au maximum de tous les risques potentiels liés à leur travail. En cas d'embauche, vous devez également respecter certaines obligations légales. En échange de votre cotisation forfaitaire, nous vous offrons un éventail étendu de services de base.

Mensura s'engage à faire plus que simplement cocher des cases sur une liste de tâches légales et d'exams obligatoires. En étroite collaboration avec vous, nous définissons des objectifs spécifiques et mesurables, et travaillons ensuite à les concrétiser ensemble. De plus, nous combinons un service qualitatif et une approche personnalisée. Vous pouvez à tout moment vous adresser à nous pour des questions spécifiques et des conseils adaptés à votre organisation.

Vous recevrez bientôt de notre part une brochure plus détaillée. Vous souhaitez découvrir notre offre ? Consultez notre page web :

[www.mensura.be/fr/debuter-en-tant-qu-employeur](http://www.mensura.be/fr/debuter-en-tant-qu-employeur)

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**



Région Bruxelles et Brabant flamand

02 549 70 85

Région Anvers

03 201 55 29

Région Limbourg

011 30 27 62

Région Flandre orientale et Flandre occidentale

09 244 54 42

Région Wallonie

061 27 57 57 (Libramont)

071 73 34 10 (Gosselies)

# Votre to-do liste

Cette liste de contrôle pratique vous aidera à vous préparer à une première visite d'entreprise effectuée par Mensura.

Ne manquez pas de consulter le site [www.mensura.be/fr/debuter-en-tant-qu-employeur](http://www.mensura.be/fr/debuter-en-tant-qu-employeur). Vous y trouverez de plus amples informations et tous les documents nécessaires.



## Soyez prêt en cas d'accident de travail

- Souscrivez le plus rapidement possible une **assurance accidents de travail**.
- Vérifiez quelles sont les démarches administratives à entreprendre en cas d'accident de travail.** Vous trouverez sur [www.fedris.be](http://www.fedris.be) toutes les informations nécessaires à ce sujet. Vous serez ainsi prêt au cas où un accident de travail se produirait.
- Informez vos collaborateurs de la procédure à suivre** en cas d'accident de travail et mettez toujours un certificat médical vierge de votre assureur à la disposition de vos travailleurs.
- Prévoyez une trousse de premiers secours.**  
Conseil : Consultez notre page destinée aux employeurs débutants pour une liste de contrôle pratique.  
Conseil : Demandez à votre pharmacien de composer et de compléter chaque année votre trousse de premiers soins.
- Pour les accidents du travail légers : **imprimez le registre des premiers secours donnés** et mettez le formulaire à disposition près de la trousse de premiers secours.



## Adaptez votre règlement du travail

- Ajoutez l'annexe concernant la législation relative aux risques psychosociaux** à votre règlement du travail. Vous trouverez une note explicative sur notre page destinée aux employeurs débutants.



## Informez vos collaborateurs

- Vous trouverez plusieurs **fiches d'information** sur notre page destinée aux employeurs débutants. Imprimez-les et affichez-les dans un endroit bien visible pour votre personnel.



## Enregistrez-vous sur le portail en ligne de Mensura

- Dès que nous recevons votre contrat signé, nous vous enverrons un numéro d'affiliation qui vous permettra de vous enregistrer sur le portail en ligne de Mensura. Via ce portail, vous pourrez consulter et gérer votre dossier 24h/24, 7j/7. Vous y trouverez également tous nos rapports et comptes rendus. Créez dès à présent votre compte via [www.mensura.be/fr/acces-client](http://www.mensura.be/fr/acces-client)
- Complétez vos données.

**Vous venez d'effectuer vos premières démarches. Bonne chance !**